

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Septembre 1879.

Chronique générale.

Les honneurs funèbres officiellement rendus à un amnistié, sous le patronage des autorités municipales et départementales, ne suffisent pas aux intransigeants.

On a proféré les expressions de « générales idées sous lesquelles éclata le mouvement insurrectionnel du 18 Mars... » de répressions sanguinaires de l'horrible semaine de Mai, » de « procédés sommaires et des singularités légales des conseils de guerre, dont l'impartialité et la lucidité des rapports sont déjà légendaires. »

N'est-ce point là un arrêt de flétrissure contre la justice, une glorification de la Commune ?

La péroraison du discours est-elle autre chose qu'une menace à l'adresse du gouvernement et des gens de l'opportunisme ? « Pauvres gens, s'être fait tuer pour avoir trop aimé la République, pour l'avoir servie sans ambition, par désintéressement sublime, avec dévouement héroïque, tandis que ceux qui s'en servent, de cette République qu'ils ont fondée, se sont engraisés en les calomniant, en les fusillant, en les reniant ! »

Nous ne saurions trop le redire, ces excitations malsaines, ces démonstrations scandaleuses, ces discours et ces articles tendant à transformer des criminels coupables du crime de lèse-patrie en victimes politiques, et surtout la tolérance et parfois la connivence des autorités municipales, produisent à l'étranger le plus déplorable effet.

Les amnisties ne perdent pas leur temps. On prétend que M. Melvil-Bloncourt est nommé député de la Guadeloupe ! Le signal est donné ; nous allons voir, dans les prochaines luttes électorales, des candidats se glorifier du titre d'amnistié, comme, aux dernières élections législatives, les candidats de la gauche faisaient suivre leur signature du cliché : l'un des 363 !

On est vraiment écœuré, humilié jusqu'au fond de l'âme, par la lecture des divers organes de la presse étrangère.

« Il faut, dit l'Italie, que les révolutionnaires socialistes de France sachent bien que l'Europe n'assiste pas sans un certain étonnement à la réhabilitation quotidienne, à la glorification des crimes et des atrocités de la Commune. Le langage de la presse écarlate semble dépasser un peu la mesure permise. Pour beaucoup de gens sensés, il n'y a rien de très-rassurant dans cette perspective de la République modérée aux prises avec les revendications radicales et les appétits des communards. Et pour dissiper ces craintes, ce n'est pas assez du triomphe du concurrent de M. Blanqui dans la Gironde ; il faudrait plus et mieux que cela. »

On lit dans le bulletin politique du Journal de Maine-et-Loire :

« Il y avait dernièrement, à Paris, un concours pour les médecins aliénistes. Parmi les quelques aspirants qui enviaient de se dévouer au service de la classe de malades la plus à plaindre, il y en avait, dit-on, de très-savants, et l'un d'eux, originaire du Mans, a atteint le maximum de points fixé par le conseil d'examen, moins un. »

« C'est beau, et il faut pour cela beaucoup de science. Mais, hélas ! ce jeune médecin aliéniste n'en a pas encore assez pour guérir la grande aliénée qui s'agit si fort autour de nous sous le nom de République. »

« Ses organes sont en lutte perpétuelle les uns avec les autres. En effet, il y a longtemps que nous avons annoncé la dissolution de « l'harmonie des pouvoirs publics. » Il y a longtemps que nos ministres gouvernent la France sans ordre et chacun à sa guise, se jetant la pierre tour à tour. »

« Les pieds de cette pauvre insensée se révoltent contre la tête. »

« La Gironde nous apprend que M. Blanqui, dans son discours à l'Alhambra, avait traité M. Jules Grévy de « despote », l'accusant de gouverner par la force à la façon des despotes de l'extrême Orient ; qu'il avait également qualifié de « valets de chambre » les députés de la majorité, ne faisant d'exception que pour 15 ou 20 membres de l'extrême gauche. »

« Le « peuple souverain », de retour de Nouméa, ne veut plus courber le joug sous l'autorité des « jouisseurs omnipotents et ventripotents » qui l'ont gracié presque à regret. Tout le corps de cette malheureuse est en souffrance. »

« Le poulx de Marianne bat la campagne ; la raison de ses adorateurs menace de s'égarer. »

« Les preuves de ces assertions abondent. Après avoir essayé de chasser Dieu de l'enseignement, déclaré sournoisement la guerre à la religion, tracassé la magistrature, mis la Marseillaise à l'ordre du jour, on vient de défendre aux musiques militaires de jouer dans les églises. Pour couronner l'édifice, le département du Rhône vient de voir élaborer un projet de loi sur le célibat digne d'un pensionnaire des Petites-Maisons. »

« Si le malheur d'autrui pouvait nous faire oublier le nôtre, nous pourrions peut-être nous réjouir en ce temps d'égoïsme, car si la France est malade, les autres puissances ne sont guère plus tranquilles. L'Europe est en émoi et l'on ne voit que points noirs à l'horizon. »

« Quel sera le médecin qui rétablira la santé dans ces cerveaux et dans ces corps affaiblis ? Nous ne le savons pas, mais nous l'attendons avec impatience. — Emile Pingault. »

Nous apprenons que le départ de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, M. le comte de Beust, est définitivement un fait accompli. Son successeur désigné depuis samedi par l'Empereur lui-même est M. de Wimpfen.

Nous compléterons cette information en ajoutant que les cercles officiels et diplomatiques de Vienne se montrent très-affectés d'une pareille décision, n'étant un secret pour personne que la disgrâce du comte de Beust est due à l'intervention directe du prince de Bismark.

Le comité central de secours aux amnistiés fonde en ce moment des sous-comités dans presque toutes les communes de la Seine. Ces sous-comités vont former l'organisation d'une force qui paraît inquiéter le gouvernement, car cette entreprise ne semble pas inspirée par un pur esprit de charité.

M. Gambetta va profiter de son voyage au château des Crêles pour visiter le Simplon et pour s'occuper de cette affaire, à laquelle M. Challemel-Lacour l'a vivement intéressé.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, est arrivé hier à Besançon. Il y a prononcé un discours politique affirmant « que la République est désormais à l'abri de toute atteinte. »

LES GRANDES MANŒUVRES EN ALSACE-LORRAINE.

Nous sommes à l'époque des grandes manœuvres dans tous les pays militaires.

Il nous serait difficile de rendre compte ici, sans un trop long développement, des exercices d'automne qui ont lieu presque simultanément en Russie, en Italie, en Autriche-Hongrie, en Suisse.

L'étude des manœuvres allemandes est d'ailleurs, pour nous Français, de beaucoup la plus importante. Nous nous occuperons aujourd'hui, pour en tracer le cadre, des manœuvres impériales auxquelles prennent part actuellement, en Alsace-Lorraine, outre le 15<sup>e</sup> corps d'armée allemand, des troupes de diverses provenances.

Le 15<sup>e</sup> corps d'armée, dit d'Alsace-Lorraine, n'est pas un corps d'armée autochtone, c'est-à-dire qu'il n'est pas formé exclusivement d'Alsaciens-Lorrains, comme le 1<sup>er</sup> corps d'armée est entièrement composé d'hommes de la Prusse orientale ou le 8<sup>e</sup> corps de Prussiens rhénans.

Bien au contraire, le 15<sup>e</sup> corps ne possède réellement que fort peu de troupes en propre : un régiment d'artillerie de campagne, un bataillon de train, et enfin six régiments ou bataillons de landwehr...

Tout le reste du corps d'armée (c'est-à-dire toute l'infanterie de l'armée active, toute la cavalerie, un régiment d'artillerie de forteresse et un deuxième régiment d'artillerie de campagne) est formé de corps empruntés à d'autres parties de l'empire allemand.

Les raisons de cet état de choses sont multiples, mais simples et faciles à comprendre.

L'Allemagne eût sans contredit commis une véritable imprudence en créant un corps d'armée composé exclusivement d'Alsaciens-Lorrains. Cela se conçoit sans peine.

En second lieu, il serait difficile que l'Alsace-Lorraine alimentât un corps d'armée entier, et il faudrait toujours le compléter par des détachements d'autres corps, comme déjà on est obligé de le faire pour Bade.

Enfin, il serait dans tous les cas nécessaire de maintenir en Alsace-Lorraine des garnisons supérieures à l'effectif d'un corps d'armée autochtone.

L'existence des troupes de landwehr en Alsace-Lorraine doit donc être surtout con-

sidérée, ainsi que le dit très-franchement la Gazette de Cologne, comme « une autorité militaire chargée du recrutement de l'armée de ligne, du contrôle des hommes dans leurs foyers, et principalement du fonctionnement du mécanisme de la mobilisation. »

La presse militaire allemande entreprend, il est vrai, depuis une ou deux années, une campagne suivie dans le but de pousser le gouvernement impérial à la création d'un corps d'armée autochtone : nous doutons fort que cette campagne réussisse ; car, outre les raisons importantes données plus haut, il y a là une question de budget, et le budget de la guerre de l'Empire est fixé à un taux à peu près invariable jusqu'au mois d'avril 1880.

Quoi qu'il en soit, et ces explications nécessaires une fois données, voici quelle est aujourd'hui la composition du 15<sup>e</sup> corps d'armée allemand dont le chef est le général d'infanterie Fransecky, le même dont la division emporta si vaillamment le bois de Benateck, à la trop fameuse journée de Sadowa.

Le lieutenant-général de Woyna (30<sup>e</sup> division), qui commande à Metz, a sous ses ordres deux brigades d'infanterie prussienne et une brigade de cavalerie à 4 régiments. Ces troupes occupent habituellement Metz, Wissembourg, Bitch, Thionville et Saint-Avold.

Le lieutenant-général Ziemetzk (31<sup>e</sup> division), qui siège à Strasbourg, est à la tête de deux brigades d'infanterie (régiments prussiens, wurtembergeois, saxons) et d'une brigade de cavalerie à 4 régiments. Ces forces tiennent garnison à Strasbourg, Schlestadt, Sarrebourg, Sarreguemines.

Les deux brigades de cavalerie sont exceptionnellement réunies en une division dont le siège est à Metz.

Le 15<sup>e</sup> corps comprend en outre : 1 bataillon de chasseurs à pied, 1 régiment d'artillerie de campagne, 1 régiment d'artillerie à pied, 1 bataillon de pionniers, 1 bataillon de train.

C'est là le 15<sup>e</sup> corps d'armée proprement dit.

A ces troupes, il convient d'en ajouter d'autres qui sont détachées en tous temps en Alsace-Lorraine, savoir :

5 régiments d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs, 1 régiment de dragons, 2 régiments d'artillerie à pied.

Cela nous donne, pour la garnison habituelle des provinces annexées, un total de : 44 bataillons, 45 escadrons, 8 batteries montées d'artillerie de campagne, 7 bataillons d'artillerie à pied, 1 bataillon de pionniers, 1 bataillon de train.

L'Alsace-Lorraine est donc, à chaque instant du temps de paix, absolument couverte de troupes !

A l'occasion des manœuvres de 1879, l'artillerie de campagne du 15<sup>e</sup> corps étant insuffisante, on l'a complétée, pour quelques jours, par des emprunts faits aux corps d'armée voisins.

Enfin, pendant les exercices d'automne actuels, pour que Metz et Strasbourg ne soient pas dégarnies de troupes, la 16<sup>e</sup> division tout entière est venue de Trèves occuper la première de ces deux places, et la 57<sup>e</sup> brigade d'infanterie a été portée de Fribourg dans la capitale de l'Alsace.

Jusqu'au 9 septembre ont eu lieu les manœuvres de brigade ; jusqu'au 17 septembre les manœuvres divisionnaires.

## RACHAT DES CHEMINS DE FER

PAR L'ÉTAT

L'ATTITUDE DES LIBÉRAUX FRANÇAIS ET CELLE DES LIBÉRAUX ALLEMANDS.

Il y a dix-huit mois, nous combattions ici avec une infatigable ténacité le projet de rachat de 4,600 kilomètres de chemins de fer par l'Etat: opération désastreuse pour les finances françaises, disions-nous, opération nuisible aussi à la liberté politique et à l'indépendance des citoyens, car en étendant outre mesure l'action, la puissance du gouvernement, elle lui donne de nouveaux moyens de pression ou de corruption.

Avions-nous tort en soutenant cette thèse? Plus nous y réfléchissons, plus les faits se déroulent avec leurs conséquences prévues et naturelles, plus nous nous félicitons de nous être opposés au principe du rachat des chemins de fer par l'Etat, plus nous tenons à honneur de continuer cette lutte.

Français, vous payez à l'heure actuelle 25 millions d'impôts inutiles, uniquement parce qu'il a plu à nos ministres d'il y a un an et à nos Chambres de racheter, au prix de construction, les lignes des Charentes, de la Vendée, d'Orléans à Rouen, d'Orléans à Châlons, etc. Voyez quel merveilleux usage on fait de vos finances; on force les contribuables à payer chaque année aux rentiers 68 millions, qu'ils ne doivent pas, en retardant la conversion; on force encore ces pauvres hères de contribuables à payer 25 millions de francs pour l'intérêt du prix de rachat de lignes de chemins de fer qui font à peine leurs frais d'exploitation: et voilà ce qu'on appelle, au couchant du XIX<sup>e</sup> siècle, 90 ans après la Révolution française, gouverner économiquement et démocratiquement!

Que rapportent, en effet, les 4,594 kilomètres actuellement exploités des chemins de fer de l'Etat, ces lignes achetées avec l'argent des contribuables? Jetez les yeux sur le bulletin comparatif des recettes des chemins de fer et vous verrez combien mince est le produit brut.

Pendant le premier semestre de 1879, il s'est élevé à 6,799,000 fr., soit un peu plus de 4,000 fr. par kilomètre; en tenant compte de ce que le 2<sup>e</sup> semestre est en général de 15 0/0 plus productif que le premier, on arrive à une moyenne de 9,000 fr. environ de produit brut par kilomètre pour le réseau de l'Etat, ce qui laisse à supposer à grand-peine 1,500 fr. ou 2,000 fr. de produit net; or, ces lignes ont coûté quelque chose comme 200,000 fr. par kilomètre.

Ce système n'est qu'à son début. Du moment que l'Etat fait aux actionnaires et aux obligataires de certaines lignes tombées en déconfiture la faveur de les racheter, il devra successivement racheter toutes les mauvaises lignes de France, et cela le mènera loin. Tous les hommes de sens entrevoient nettement, il y a dix-huit mois, cette nécessaire conséquence du principe que l'on appliquait sans oser cependant le proclamer. M. le ministre des travaux publics se récriait; il déclarait que le gouvernement n'avait nullement la pensée de racheter d'autres lignes, que rien n'était à craindre de ce côté.

Tel était le langage ministériel alors; quels sont les faits aujourd'hui? Le gouvernement est en train de racheter la ligne de Sedan à Lérrouville qui ne fait pas ses frais d'exploitation ou qui a grand-peine à les faire; avec 143 kilomètres, elle n'a donné, dans le premier semestre de cette année, qu'un produit brut de 378,000 fr., ce qui ne laisse guère que 5,500 fr. de recettes brutes kilométriques annuelles. Est-ce tout? Non, certes. L'Etat est en pourparlers avec la Compagnie d'Orléans à Châlons, dont il a acquis l'an dernier une partie du réseau, pour lui acheter ses lignes du département de l'Eure. Est-ce tout, cette fois? Pas encore. L'Etat est en train de racheter la petite ligne de Vitry à Fougères qui a 81 kilomètres et qui, grâce à une économie étonnante dans l'exploitation, trouve le moyen de payer ses obligations avec un produit brut de moins de 7,000 fr. par kilomètre. L'Etat se propose aussi d'acquérir le petit chemin de fer de Lisieux à Orbec, qui a un peu plus de 20 kilomètres, et qui ne fait que 7 ou 800 fr. de recettes nettes par kilomètre, le cinquième de ce qu'il lui faudrait pour payer l'intérêt de ses obligations. L'Etat doit aussi racheter, affirme-t-on, les chemins de fer de la Seudre, qui sont beaucoup plus étendus et dont les recettes brutes

sont un peu inférieures aux frais d'exploitation. Il paraîtrait aussi que l'Etat a des visées sur le chemin de fer d'Epinaic au canal de Bourgogne.

Enfin, l'Etat ne demanderait pas mieux que de racheter, moyennant le prix d'établissement, le chemin de fer de Perpignan à Prades qui, lui, est une excellente ligne, donnant un produit brut juste double du produit brut moyen des chemins de fer actuels de l'Etat. Cette fois le gouvernement ferait une bonne affaire, une trop bonne affaire même, car il ferait subir une perte notable aux obligataires de cette petite ligne tombée en faillite. Telle est la singulière justice de l'Etat; il rachète au même prix de petites lignes qui ont une recette brute de 5,000 ou 6,000 fr. par kilomètre comme le Sedan à Lérrouville, le Lisieux à Orbec, les chemins de la Seudre, et d'autres lignes beaucoup plus productives, comme le Perpignan à Prades, qui donnent 17,000 fr. par kilomètre. L'Etat enrichit indûment les uns, ruine indûment les autres; il fait des faveurs à ceux-ci, il impose en quelque sorte une spoliation à ceux-là. Tel est le singulier rôle que joue l'Etat français à l'heure actuelle.

On le voit, par ce rapide aperçu, qui probablement est encore incomplet, l'Etat est en train de racheter de petits chemins de fer partout, en Normandie, en Bretagne, en Lorraine, dans la Gironde, aux Pyrénées. Petit poisson deviendra grand; le petit réseau de l'Etat deviendra un grand réseau.

Le gouvernement s'est approprié la méthode de M. Philippart; partout où il trouve un tronçon, quels qu'en soient la longueur et le rendement, il se l'adjuge. L'Etat est devenu le successeur de M. Philippart; il s'inspire de ses maximes; il le prend pour modèle; pourquoi donc poursuit-on M. Philippart devant les tribunaux? C'est que M. Philippart agissait avec l'argent des obligataires. Eh bien! et l'Etat, avec quel argent agit-il? avec celui des contribuables. Quelle différence faites-vous entre gaspiller l'argent des contribuables et gaspiller l'argent des obligataires? En vérité, nous ne saurions assez nous étonner de l'injustice des hommes: puisque ce sont les projets de M. Philippart qui ont la faveur du gouvernement, pourquoi ne fait-on pas M. Philippart ministre des travaux publics? Il a conçu le plan, il pourrait bien l'exécuter: *He is genial*, comme disent les Anglais.

Mais M. Philippart est belge, mais il est failli; qu'à cela ne tienne: nous vivons dans un temps de clémence et de cosmopolitisme, qu'on réhabilite M. Philippart et qu'on lui donne des lettres de grande naturalisation; alors il pourra être ministre des travaux publics en France.

Si les doctrines de M. Philippart règnent dans le gouvernement en matière de travaux publics et de chemins de fer, elles ont autant d'ascendant à la Chambre. Un député du Gers, M. Jean David, a déposé une proposition de loi relative à des remaniements considérables à apporter à notre régime de chemins de fer. La Chambre a saisi avec joie cette occasion de faire un grand programme: elle a nommé une commission, ce que nous appellerons une commission monstre, composée de 33 membres comme la commission du budget; vous savez que plus on est nombreux, plus on a de chance de faire de la besogne mal dirigée. Sur ces 33 membres, il y en a 32 qui, paraît-il, se sont déclarés pour le rachat de tous les chemins de fer par l'Etat dans un temps très-prochain et notamment pour le rachat immédiat des 4,327 kilomètres de la Compagnie d'Orléans. Reste le 33<sup>e</sup> membre; celui-ci, nous le nommerons, parce que c'est un homme de beaucoup de talent et d'un rare courage, que nous trouvons souvent sur la brèche, quand il s'agit de défendre les bonnes, judicieuses et libérales doctrines, M. Ribot. Ce trentième membre a déclaré qu'il est opposé au rachat et à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, mais que l'opinion de son bureau est tout autre que la sienne, et qu'il n'a été nommé que par conciliation, pour que l'avis de la minorité fût représenté dans la commission. Voilà donc un fait sur lequel il ne peut y avoir de contestation: la Chambre actuelle est, en grande majorité, favorable au rachat et même à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

On sait ce que nous pensons de l'incompétence et de l'ignorance de la Chambre des députés dans les questions économiques. Cette Chambre est, à la fois, d'une pusillanimité et d'une témérité inouïes. Elle ne sait pas, elle ne veut pas, elle n'ose pas prendre

les décisions les plus simples et les plus utiles, comme le renouvellement des traités de commerce, comme la conversion du 5 0/0; sa science et son courage ne sont pas à la hauteur de semblables projets; mais quant à racheter vingt et quelques mille kilomètres de chemins de fer, elle n'hésitera pas.

Si vous lui parlez de restituer au contribuable 68 millions de francs par année, en substituant une rente de 4 0/0 à la rente 5 0/0 qui est de 18 francs au-dessus du taux de remboursement, elle hésitera, elle tremblera, elle dira que c'est une bien grande affaire, que le moment n'est peut-être pas opportun. Mais s'il s'agit d'ajouter 10 millions à la dette de la France qui est déjà de 26 milliards, oh! alors, elle n'hésitera pas un instant, elle s'écriera que c'est fort peu de chose, que rien n'est plus aisé.

S'il s'agit de renouveler les traités de commerce, de faire un nouveau tarif des douanes, la Chambre ne pourra pas aboultir, elle se perdra en des discussions inextricables; mais s'il est question de faire administrer par l'Etat les chemins de fer, de lui attribuer la fixation de tous les tarifs, immédiatement la Chambre trouvera que rien n'est plus facile et que c'est un jeu d'enfant.

Ainsi, une extrême pusillanimité en présence des affaires ordinaires et courantes, comme le renouvellement des traités de commerce et la conversion; une extrême témérité dans les affaires extraordinaires et immenses, comme le rachat des chemins de fer de l'Etat, tels sont les deux caractères de notre Chambre des députés. C'est ainsi que sont faits les enfants et les ignorants: ils se croient, au contraire, en état de résoudre sans réflexion et sans effort des problèmes insurmontables. (A suivre.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

A L'OCCASION DU FESTIVAL DE DOUÉ.

L'Électeur, qui a exercé sa critique contre M. G. Liausu, à l'occasion du festival de Doué, a reçu de cet excellent chef de musique la spirituelle réplique suivante qui contient plus d'une leçon. Qu'on en juge:

Doué-la-Fontaine, 9 septembre 1879.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer, dans votre plus prochain numéro, ma réponse aux critiques que vous m'adressez au sujet du festival de Doué.

Vous prétendez que le prix des places de l'enceinte réservée du Champ-de-Foire était beaucoup trop élevé (0 fr. 40 et 0 fr. 60 pour toute la journée), et que cette disposition a provoqué un vif mécontentement aussi bien parmi les étrangers que parmi les habitants de la ville. Je reconnais volontiers qu'en théorie il eût été préférable que l'entrée fût libre; mais pour faire une fête il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Malheureusement, l'allocation votée par la ville à la musique municipale était loin d'être suffisante et nous dûmes, pour nous créer les ressources qui nous faisaient défaut, établir des droits d'entrée au Festival et au Concert.

Nous n'avons d'ailleurs fait sur ce point que copier les mesures que prend en pareille circonstance la ville d'Angers, très-riche cependant, mesures dans l'adoption desquelles vous participez en votre qualité de conseiller municipal écouté.

Pourquoi alors critiquer à Doué ce que vous imposez à Angers?

Vous prétendez, en outre, que la présence de la Société de Sainte-Cécile d'Angers aux vêpres, où elle a chanté, à la très-grande satisfaction des auditeurs, un chant religieux couronné à Paris, a produit une impression fâcheuse, et, comme explication de ce fait imprudent et compromettant, vous ajoutez, si j'ai bien compris votre phrase assez obscure, que c'était la conséquence d'un marché passé entre M. le curé de Doué et le chef de musique.

Permettez-moi, Monsieur, de vous affirmer que vous avez été mal renseigné. M. le curé de Doué a mis, sans aucune espèce de condition, les chaises de l'église à ma disposition pour le concert des Halles, et s'il a ensuite manifesté le désir d'avoir MM. les orphéonistes à l'issue des vêpres, ces Messieurs n'ont accepté que sur ma demande, surtout pour être agréables autant qu'ils le pourraient aux habitants de Doué, et nullement pour remplir les conditions d'un marché.

Je suis, du reste, très-heureux de vous rassurer sur le genre d'impression qu'a laissée à Doué la Société de Sainte-Cécile. Ces Messieurs ont fait

énormément de plaisir à l'immense majorité de la population, qui ne s'est nullement préoccupée de leurs sentiments religieux ou politiques, et je vous suis très-reconnaissant de me fournir ici l'occasion de les remercier publiquement du talent et de la bonne volonté dont ils ont fait preuve dans notre fête purement civile et musicale, par conséquent ni politique ni clérical.

Je me permets encore de vous faire observer que si, au concert, « le Directeur de la musique de Doué a supprimé, au grand désappointement et au grand mécontentement de la musique de Vihiers, un morceau sur le succès duquel elle avait le droit de compter, intitulé *Récréation musicale*, et qui n'avait rien de commun avec la *Marseillaise*, » c'était avec le consentement de M. le chef de musique de Vihiers. Vous auriez dû, Monsieur, avant d'affirmer un fait de cette gravité, prendre des renseignements plus précis. Vous n'avez sans doute pas songé que votre critique, au moins déplacée, pouvait semer de grandes divisions entre deux Sociétés voisines qui se sont toujours estimées et qui, je l'espère, malgré vos insinuations, s'estimeront toujours.

Nous voici arrivés maintenant à la partie capitale de votre compte rendu. « On a pu constater » que M. Liausu, chef de musique de Doué, qui, du reste, s'était refusé à faire jouer dans le courant de la journée l'hymne national, a fait la sourde oreille aux réclamations de la population » qui le demandait avec instance par des centaines » de voix. » Voilà le grand grief.

Je constate en passant, et avec beaucoup de regret, que le membre de notre Société qui, au mépris des convenances, a eu le grand tort de vous divulguer, pour le rendre public, ce qui se passe dans notre Société, aurait eu beaucoup plus de mérite, malgré sa manière de voir à ce sujet, à garder le silence. Puis, avant d'écrire cette phrase, Monsieur le rédacteur, vous auriez dû, pour vous mettre d'accord avec de précédents numéros de votre journal, vous reporter au compte rendu de la cavalcade de Doué, du 20 avril dernier, numéro du 27, dans lequel vous me donniez trop, beaucoup trop de coups d'encensoir.

Permettez-moi de vous dire que vous avez dû singulièrement étonner ceux qui vous ont lu, car je crois qu'en dehors du petit clan radical, parmi lequel vous vous trouviez sans doute, et qui ne constitue à Doué qu'une très-faible minorité, dont le rôle principal paraît être de faire détester la République, personne que je sache n'a demandé la *Marseillaise*.

Quant à moi, Monsieur, vous avez été bien informé, je n'ai pas voulu jouer la *Marseillaise*, et, malgré vos récriminations qui ne me touchent nullement, je m'en félicite, et en voici la raison:

La musique de Doué, invitée à une fête purement musicale les Sociétés voisines, ne pouvait pas et ne devait pas, par convenance pour celles qui avaient bien voulu accepter son invitation, la transformer en fête politique et s'exposer, pour complaire à quelques exaltés, à froisser un seul de ses invités; je m'étonne que vous n'ayez pas compris ma réserve.

Puis, je trouve profondément déplorable l'abus que l'on fait de l'hymne national. Vous avez pu, quand même vous n'y auriez pas mis de bonne volonté, entendre les orgues de Barbarie des baladins du Champ-de-Foire le serrer toute la journée aux oreilles ahuries des personnes venues à la fête. C'était un véritable supplice, même pour des oreilles républicaines. Et ce que je trouve de plus triste dans cet abus, c'est que c'est à vous, Messieurs les radicaux, et à vos criarderies, que nous devons ce magnifique résultat. Vous n'avez pas, à mon avis, le droit d'en être plus fiers pour cela.

Pour moi, la *Marseillaise*, puisqu'on veut en faire l'hymne national, devrait être respectée davantage et exécutée rarement, ou dans les réceptions officielles et les fêtes patriotiques.

Voilà, Monsieur le rédacteur, les réponses que j'avais à faire à vos critiques. Je ne vous en remercie pas moins, au nom de MM. les organisateurs, des éloges que vous leur adressez.

Je termine cette trop longue lettre en vous affirmant que, tant que j'aurai l'honneur de diriger notre Société musicale, j'aurai pour but de travailler dans l'intérêt général, sans me préoccuper des critiques plus ou moins fondées ou plus ou moins convenables de certaines personnalités.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération.

Le chef de musique de Doué,  
G. LIAUSU.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.  
Le syndic de la faillite du chemin de fer



